

## ARRETE DU MAIRE NUMERO 2025-7

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'entreprise SA BOUILLARD CASAGRANDE concernant des travaux de raccordement du lotissement en construction rue de la Croix Cordier à Tinquieux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur à Tinquieux,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Du 27 janvier au 21 février 2025, l'entreprise SA BOUILLARD CASAGRANDE est autorisée à réaliser des travaux de raccordement du lotissement en construction rue de la Croix Cordier à Tinquieux. Le stationnement sera interdit à hauteur des travaux. La chaussée sera rétrécie sur la portion allant de l'avenue Sarah Bernhardt jusqu'au gymnase Croix Cordier et la circulation alternée. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

**ARTICLE 2 :** Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

**ARTICLE 3 :** L'entreprise SA BOUILLARD CASAGRANDE sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

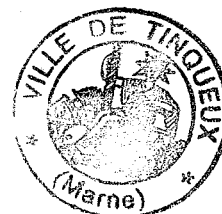
**ARTICLE 4 :** Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,  
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,  
Messieurs les Agents de la Police Municipale,  
L'entreprise SUEZ,  
L'entreprise SA BOUILLARD CASAGRANDE.

Fait à Tinquieux le 14 janvier 2025.

Le Maire,



Jean-Pierre FORTUNÉ